

La vie des associations

Club Arc-En-Ciel

Le Club Arc-En-Ciel organise le 9 avril 2017, à la salle des fêtes de Nespouls, à partir de 14h30, son traditionnel bal costumé, ouvert à tous, adhérents ou pas. La journée sera animée par l'orchestre Buena Note. Pensez à venir déguisés !



JN Rando



Le dimanche 23 Avril Jugeals-Nazareth en Randonnée vous propose une ballade à Cublac. Départ à 13h30 de la salle polyvalente ou directement de Cublac à 14h15 au parking qui se trouve à côté de la halle.
Renseignements : Daniel GINIBRIÈRE
Tel. 05 55 24 67 15
Mail : daniel.ginibriere@orange.fr

ASJN : Point sur nos équipes séniors

- Equipe 1 : elle occupe toujours la 5^{ème} place sur 12 équipes avec deux matchs reportés.
- Equipe 2 : elle se situe à la 7^{ème} place sur 12 équipes avec deux matchs reportés.
- Equipe 3 : elle occupe la 6^{ème} place sur 11 équipes dans sa poule avec trois matchs reportés.



Continuez à venir supporter vos équipes au Stade du PUY BLANC à Noailles :

- Equipe 1 : 08/04 à 20h00 : contre S t Vaury ; 15/04 à 20h00 : contre S t Hilaire Venarsal (Coupe de la Corrèze) ; 03/05 à 20h00 : contre S t Féréole (ce match en retard est bien le mercredi)
- Equipe 2 : 29/04 à 18h00 : contre ASPO Brive
- Equipe 3 : 09/04 à 15h00 contre S t Féréole 3 ; 16/04 à 15h00 contre Chamberet 2 (Coupe des Réserves) ; le 30/04 à 15h00 contre ASPO Brive 2.

Emmanuel MAZAUDOUX
2ème adjoint

La vie du village

La Roulotte à Pizzas

La Roulotte à Pizzas vous accueille tous les mercredis de 17 h à 21 h à partir du mois d'avril. Venez découvrir un large choix de pizzas aux diverses saveurs, des traditionnelles aux gourmandes, jusqu'aux plus originales. Nous vous attendons nombreux ! Contact : Pascal Mouty au 06 17 89 82 58.



www.jugeals-nazareth.fr

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Mairie

Téléphone : 05 55 85 90 53

Fax : 05 55 85 58 75

Mail : mairie.jugealsnazareth@wanadoo.fr

Site : www.jugeals-nazareth.fr

Monsieur le Maire : 06 45 12 48 74

Horaires d'ouverture :

Lundi : 9h à 12h et 13h à 19h

Mardi : 8h à 12h

Mercredi : 8h à 12h et 13h30 à 19h

Jeudi : 8h à 12h

Vendredi : 8h à 12h et 13h30 à 17h

Permanence d'un élu le samedi de 9h à 12h.

Cantine : 05 55 85 97 96

Garderie : 05 55 85 92 60

Centre de loisirs : 06 76 15 76 59

INFORMATIONS UTILES

Cabinet médical :

Docteur BOUSSEYROUX-LAMAGAT

Tel. 05 55 85 95 76

Médecin de garde : 15

Infirmières :

Catherine CLAUZEL-RUBELLIN

Tel. 05 55 85 86 56

Mob. 06 80 02 04 00

Stéphanie CHANEL-PACHERIE

Tel. 05 55 22 03 41

Mob. 06 84 76 40 36

Carole NEGRET

& Stéphanie MARQUES

06 48 31 09 54 / 06 83 29 95 27

Assistantes maternelles :

Sandra RENAULT La Borie Basse

Tel. 06 83 03 17 26

Jocelyne DUHIN La Brande

Tel. 09 67 39 07 39 ou 06 22 53 15 31

Brigitte TILLET La Brande

Tel. 05 55 85 56 70 ou 06 08 35 76 98

Maryse IRIGOYEN Montplaisir

Tel. 06 17 17 64 55 ou 05 55 87 22 52

Assistante sociale

Nathalie Collet au 0519078131

Famille d'accueil personnes âgées :

Lysiana JEGAT (05 87 43 92 90)

SAMU : 15

POMPIERS : 18

GENDARMERIE : 17 ou 05 55 86 08 12

SAUR : 05 53 54 60 38

ERDF DEPANNAGE ELECTRICITE :

0 972 675 019

Trésorerie de Malemort et Beynat :

Tel : 05 55 92 06 00

Fax : 05 55 17 91 84

ACCUEIL DE LA PAROISSE

Presbytère Saint-Martin (05 55 24 10 82)

Presbytère Saint Cernin (05 55 24 07 70)

Messe des Rameaux le dimanche 09/04 à Turenne à 9h15.

Le Bulletin

Avril 2017



Le mot du Maire

J'ai été interpellé par des parents d'élèves par rapport à l'action de grève du 7 mars 2017 des personnels communaux. Comme je l'ai écrit dans le mot de la mairie, mis dans les cahiers des enfants le lundi 6 mars, je suis désolé de la gêne occasionnée aux parents du fait qu'il n'y ai eu ni garderie, ni cantine, ni activités périscolaires.

Effectivement, l'ensemble des personnels affectés à l'école était en grève. Les autres services n'étaient pas en mesure d'assumer les tâches de leurs collègues. D'autre part, la législation du travail m'interdisait d'embaucher. Le service minimum ne s'applique que pour l'accueil des enfants à l'école et non pendant les temps périscolaires. Le règlement de la fonction publique territoriale n'impose pas aux agents de se déclarer en grève au préalable de la journée d'action. Cependant, les employées sont venues me voir la veille, premier jour d'école après les vacances de février, me permettant ainsi d'informer les parents de suite.

Bien qu'étant désolé, je comprends parfaitement aussi le mécontentement des personnels et l'action qui a suivi. Au delà de leurs revendications de déroulement de carrière, de statut, de respect de leurs fonctions, etc... les revendications nationales portaient aussi des exigences fortes envers l'État, afin que celui-ci arrête de supprimer des moyens en dotation de fonctionnement aux communes. De nouvelles aides étaient même demandées pour financer tous les transferts de compétence de l'État vers les collectivités locales. Pour exemple, la réforme des 4 jours et demi d'école avec la mise en place des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) a amené des charges supplémentaires à notre commune.

Ma position est claire, tout en soutenant cette action, je ne me suis à aucun moment ingéré dans leurs décisions, ce n'est pas mon rôle d'appeler à faire grève. Je ne veux pas copier un président de collectivité de la Corrèze qui avait appelé ses agents à l'action et au rassemblement il n'y a pas si longtemps.

A l'approche des échéances électorales présidentielles et législatives, je suis inquiet pour l'avenir de nos communes. Dans les programmes de nombreux candidats figurent des propositions n'allant pas dans le bon sens, aussi bien pour nos dotations, nos recettes fiscales, mais aussi pour nos moyens humains quand il est question de supprimer des centaines de milliers d'emplois territoriaux.

Le désagrément ponctuel causé par l'action de grève pourrait être perpétué sous d'autres formes au quotidien.

Pour terminer, je pense qu'une prise en compte de ces situations, avec quelquefois un petit peu de pression sur les dirigeants nationaux et locaux des fonctions publiques, peut être bénéfique. Pour information la cinquième classe à Jugeals-Nazareth va rouvrir à la rentrée 2017. A ce titre, je remercie tous ceux qui ont pu oeuvrer en ce sens.

Le Maire, Gérard BAGNOL

Commémoration du 8 Mai 1945

Le Maire et le Conseil municipal invitent les enfants de l'école et plus généralement toute la population à la cérémonie du 72ème anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale, le lundi 8 mai 2017 à 11 heures au monument aux morts. A l'issue de cette cérémonie, un vin d'honneur sera servi à la salle Roger Verdier.

